

21e Trophée Mezzalama – 22 avril 2017 (dates alternatives : 23 avril ou 29, 30 avril et 1er mai)

RÈGLEMENT

1 INTRODUCTION

Le Trophée Mezzalama est une course de ski-alpinisme internationale, qui se dispute avec un équipement classique, sous l'égide de la FIS. Elle fait partie du calendrier Grande Course et est ouverte à des équipes de trois compétiteurs, de même ou de nationalités différentes.

La course se déroule en haute montagne, dans des conditions météorologiques et environnementales difficiles. Les 4.000 mètres d'altitude sont franchis à plusieurs reprises et les qualités d'alpinistes des athlètes sont souvent mises à rude épreuve.

Le déroulement du Trophée Mezzalama dépend essentiellement des conditions météo générales et en altitude : il peut être ajourné ou, dans certains cas, annulé (détails aux points 2.12 et 2.13).

En raison de toutes ces caractéristiques, participer au Trophée Mezzalama exige :

- d'avoir une bonne connaissance de la haute montagne et de ses dangers et d'être en mesure de gérer d'éventuels imprévus tels que des vents violents ou des températures extrêmement basses.
- d'être bien préparé sur le plan psychophysique, de faire preuve d'un esprit d'équipe et de solidarité et d'accepter sans condition le règlement et les décisions de la Direction de la Course

2 RÈGLES GÉNÉRALES

2.1 Conditions de participation

La participation au Trophée Mezzalama est réservée à des équipes de 3 compétiteurs, tous titulaires de la carte Grande Course 2017-2018.

Chaque compétiteur doit être en possession d'un CERTIFICAT MÉDICAL d'aptitude à la pratique sportive pour la saison en cours, être membre d'un club de ski et avoir 21 ans dans le courant de l'année 2017.

Chaque compétiteur doit présenter et signer, sous sa responsabilité, un bref curriculum de ski-alpinisme et d'alpinisme attestant des compétitions auxquelles il a déjà participé, de son expérience de la haute montagne et de sa connaissance de ses caractéristiques.

Le curriculum de chaque compétiteur est essentiel pour évaluer l'admission ou l'exclusion de l'équipe : nous ne prendrons donc pas en considérations les demandes d'inscription non accompagnées du dit curriculum.

Le nom donné à l'équipe peut se référer au Club de Ski ou à la Société Sportive d'appartenance, à un sponsor ou à toute autre entité. Si le nom de l'équipe choisi n'est pas jugé approprié, le CO se réserve le droit de le modifier en utilisant les noms des trois compétiteurs.

2.2 Inscriptions

LE NOMBRE MAXIMUM D'EQUIPES ADMISES EST FIXÉ À 300. Ce nombre peut varier en fonction des conditions de la montagne et sur décision sans appel de la Direction de la Course.

La priorité sera donnée aux compétiteurs les mieux classés dans le circuit Grande Course et dans les autres grandes courses de ski-alpinisme.

Chaque compétiteur doit soumettre sa demande d'inscription au Comité Organisateur du Trophée Mezzalama qui, après avoir examiné le dossier, se chargera de la confirmer, après vérification du certificat médical.

Lorsque 300 équipes auront été confirmées, les équipes restantes et admissibles seront inscrites sur une liste d'attente et repêchées en cas de désistement.

Les droits d'inscription s'élèvent à 900,00 € pour chaque équipe admise et comprennent, pour chaque compétiteur, outre l'organisation et le service de sécurité et d'assistance pendant la course, 1 prix de participation (starter gift) offert par le sponsor technique Dynafit, 1 journée en demi-pension dans un hôtel ou un appartement, le repas le jour de la course et la restauration à l'arrivée et, enfin, le transport de Breuil-Cervinia à Gressoney à la fin de la manifestation. L'organisation se chargera de réserver les chambres d'hôtel.

Les droits d'inscription des équipes qui n'entendent pas profiter de la demi-pension à l'hôtel (et qui se chargeront donc de leur réservation en toute autonomie) s'élèvent à **810,00 €**.

En s'inscrivant, tous les compétiteurs dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de préjudices personnels ou matériels susceptibles de se produire avant, pendant ou après la course ou, quoi qu'il en soit, en rapport avec celle-ci.

INFORMATIONS :

E-mail : mezzalama@trofeomezzalama.it Tél. +39-3485252973

INSCRIPTIONS : du 1er décembre 2016 au 24 mars 2017, UNIQUEMENT SUR INTERNET sur www.trofeomezzalama.it

Après réception de la confirmation d'admission de la part du Comité Organisateur, les droits d'inscription devront être réglés au plus tard le 10 avril 2017.

Les équipes qui n'auront pas payé les droits d'inscription à la date établie seront automatiquement éliminées de la liste des participants et remplacées, au fur et à mesure, par celles inscrites en liste d'attente.

2.3 Hébergement

Les compétiteurs qui désirent être hébergés à l'hôtel doivent l'indiquer clairement dans le formulaire d'inscription. La Fondation ne paiera pas les chambres réservées directement par les compétiteurs ou leurs familles.

L'Organisation prendra à sa charge une journée en demi-pension (dîner-chambre-petit déjeuner) par compétiteur inscrit, sauf pour les éventuels compétiteurs de réserve. Si la course est retardée ou ajournée pour cause de mauvaises conditions météo ou cas de force majeure, la seconde nuit d'hôtel sera à la charge des compétiteurs, et la Fondation se chargera de négocier un prix spécial.

2.4 Catégories

Équipes féminines (catégorie unique)
Équipes masculines (catégorie unique)

Les équipes mixtes font partie de la catégorie masculine.

2.5 Classements

Deux classements sont prévus : un classement général et un classement féminin.

2.6 Prix

Tous les compétiteurs recevront un prix pour leur participation.

Général Masculin

1^{ers} classés 3.000 € + médaille d'or
2^{èmes} classés 2.250 € + médaille d'argent
3^{èmes} classés 1.950 € + médaille de bronze
4^{èmes} classés 1.200 €
5^{èmes} classés 600 €

Général Féminin

1^{ères} classées 3.000 € + médaille d'or
2^{èmes} classées 2.250 € + médaille d'argent 3^{èmes} classées 1.950 € + médaille de bronze

2.7 Description du parcours

Breuil Cervinia	2.020 m	départ
Col du Théodule	3.316 m	contrôle
Col du Breithorn	3.826 m	1er contrôle horaire
Col de Verra	3.848 m	contrôle
Castore	4.226 m	contrôle
Col du Felik	4.068 m	contrôle
Refuge Quintino Sella	3.585 m	2ème contrôle horaire
Passage du Naso del Lyskamm	4.100 m	contrôle
Refuge Città di Mantova	3.500 m	contrôle
Alpe Endre	2609 m	contrôle

Alpe Gabiet	2.342 m	contrôle
Gressoney La Trinité	1.637 m	arrivée
Longueur approximative en kilomètres	45 km	
Dénivelés		
	positif	2.862 m
	négatif	3.145 m

Le parcours de la compétition pourra subir des modifications, y compris pendant le déroulement de la course, si les conditions environnementales l'exigent.

La décision sera prise par la Direction de la Course et sera sans appel.

Le parcours sera entièrement signalé par des balises spéciales colorées : les tronçons à parcourir à pied, en cordée ou crampons aux pieds, visés au point 3.2 ci-après, seront opportunément signalés par les commissaires de course.

Il est obligatoire de respecter fidèlement la signalisation du parcours et toutes les indications de la Direction de la Course, sous peine de disqualification.

Les équipes contraintes de se retirer ou hors temps maximum pourront revenir sur Breuil Cervinia par le Col du Breithorn, le long des pistes de ski, ou emprunter l'un des deux itinéraires tracés et balisés :

1 – Col de Verra (retour dans la Vallée d'Ayas) – Refuge Guide du Val d'Ayas (3.425 m)- Refuge Mezzalama (3.036 m)- Pian di Verra Sup. (2.380 m) - Saint Jacques (1.689 m)

2 – Refuge Quintino Sella (3.585 m - retour dans la Vallée de Gressoney) – Col de Bettolina (2.905 m) – Col de la Bettaforca (2.672 m) - Stafal (1.825 m)

2.7 Équipement

Chaque compétiteur est directement responsable du matériel qu'il utilise pendant la course. En s'inscrivant, chaque compétiteur se porte garant du bon fonctionnement technique de son matériel et de sa conformité au présent règlement. Pour des raisons de sécurité, chaque compétiteur doit porter son propre matériel. A l'exception des skis et des peaux de phoque, qui, dans les tronçons parcourus à pieds, pourront être portés par un de ses coéquipiers. Les skis devront être fixés à l'arrière du sac à dos (et pas devant, d'une bandoulière à l'autre) à l'aide des lacets de sécurité prévus à cet effet.

Le matériel personnel et celui de l'équipe seront contrôlés au départ à Breuil-Cervinia et à l'arrivée à Gressoney-La-Trinité et, si les commissaires de course l'estiment nécessaire, à tout moment de la course.

Pendant la compétition, seul le matériel reconnu endommagé pourra être remplacé. Le poste de contrôle le plus proche en fera la constatation. Toute irrégularité relevée entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

En cas de doute sur leur équipement, les compétiteurs pourront le faire contrôler et poinçonner le 21 avril à Valtourneche au moment de la remise des dossards et des packs de course.

2.8 Équipement individuel obligatoire

- Skis : pourvus de bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur. Largeur minimum : 80 mm à la spatule, 60 mm au patin et 70 mm au talon. Hauteur minimum : 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes. La longueur et la largeur déclarées par le fabricant font foi.

- Fixations : de type ski alpin, elles doivent être en mesure de bloquer la chaussure dans la partie arrière pour la descente, et être équipées d'un système de déclenchement de sécurité frontal et latéral. Elles peuvent être dotées de lanières de sécurité si le compétiteur le souhaite. Les fixations mixtes, à savoir de marques différentes pour l'avant et l'arrière, sont interdites.

Poids minimum des deux skis, fixations comprises : 1500 g pour les hommes et 1400 g pour les femmes.

- Paire de bâtons : de ski alpin ou de fond (carbone ou autre matériau) de 25 mm maximum de diamètre hors rembourrage. Les rondelles métalliques sont interdites.

- 3 peaux de phoque : lorsque les peaux ne sont pas fixées sur les skis, elles doivent être rangées dans le sac à dos ou dans la combinaison. Pour des raisons liées à la protection de l'environnement, il est strictement interdit de faire appel à du ruban adhésif ou équivalent afin d'améliorer la glisse.

- Chaussures : Elles doivent recouvrir complètement les chevilles, avoir des propriétés thermiques adéquates et permettre la fixation rapide et fiable des crampons. Semelles crantées de type Vibram ou équivalent qui doivent couvrir 100 % de la surface de la chaussure. La profondeur minimum des crans est de 4 mm, la surface minimum extérieure de chaque cran est de 1 cm², avec 8 crans au moins sous le talon, 15 sous l'avant et au moins deux fermetures indépendantes sur la coque et la tige. Les rubans adhésifs et autres bandages élastiques ne sont pas autorisés, contrairement aux lacets et aux velcros. Poids minimum de chaque paire de chaussures : 1000 g pour les hommes et 900 g pour les femmes.

- Crampons : métalliques (norme UIAA 153) à 10 pointes minimum (dont 2 à l'avant) de 3 cm minimum de longueur, sans modifications, réglés sur les chaussures et munis de lacets de sécurité. Selon les conditions de la montagne, des crampons en acier peuvent être nécessaires.

- Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanche (ARVA) réglé sur la fréquence internationale 457 kHz selon le standard EN 300 718 équipé de 3 antennes. Il doit être porté à même le corps et ne doit absolument pas être visible.

- Baudrier : homologué UIAA 105.

- Sac à dos : doté de lanières porte-skis et en mesure de contenir tout le matériel. Capacité minimum : 20 litres.

- Vêtements bas du corps : trois couches. Linge de corps, un pantalon ou une combinaison à la taille du compétiteur et un pantalon coupe-vent avec matelassage thermique (poids minimum 250 g).

- Vêtements haut du corps : trois couches à manches longues à la taille du compétiteur.

Linge de corps, une combinaison ou une deuxième couche à manche longue et une veste coupe-vent avec matelassage thermique (synthétique ou plume, poids minimum 300 g). L'un des vêtements (deuxième ou troisième couche) doit avoir une capuche.

- Gants : ils doivent couvrir toute la main jusqu'au poignet et être portés pendant toute la durée de la course.
- Une paire de moufles de rechange
- Une paire de lunettes de soleil filtrantes
- 2 mousquetons à fermeture automatique type K (Klettersteige) norme UIAA 121.
- 1 couverture de survie de 1,00x1,80 m minimum.
- Casque homologué UIAA 106. Il doit être porté pendant toute la durée de la course.
- Longe certifiée pour "via ferrata" (homologuée UIAA 128) avec dissipateur
- Une pelle dont le godet doit mesurer au moins 20x20 cm et dont la longueur, manche monté, ne doit pas être inférieure à 50 cm, homologuée UIAA non modifiée. L'appellation "pelle à neige" attribuée par le fabricant fait foi.
- Une sonde à neige de 2,40 m de longueur minimum et 10 mm de diamètre minimum, non modifiée. L'appellation "sonde à neige" attribuée par le fabricant fait foi.

2.10 *Équipement obligatoire par équipe*

- Une corde dynamique (norme UIAA 101) homologuée corde simple, de 8,5 mm de diamètre minimum et 20 m de longueur. Les élastiques de support ne sont pas autorisés.
- Une paire de lunettes de soleil de rechange
- 1 piolet : lame et panne d'une hauteur minimum de 50 cm conforme à la norme UIAA 152.
- 1 trousse de premiers secours contenant : 1 bandage élastique, des gants en latex, une compresse en gaze stérile, du sparadrap, des serviettes désinfectantes et 1 sifflet.

2.11 *Remplacement des compétiteurs*

Pendant les mois qui précèdent la course et jusqu'au 18 avril 2017, les équipes inscrites au Trophée Mezzalama et en règle avec le paiement des droits d'inscription pourront procéder à la substitution des membres de l'équipe sans frais supplémentaires. Les remplaçants d'équipiers déjà sélectionnés et inscrits devront disposer de la carte Grande Course et d'un curriculum adéquat.

2.12 *Désistement*

Si une équipe décide de se retirer, le remboursement des droits d'inscription se fera aux conditions suivantes :

- jusqu'au 28/02/17 : 90 € seront retenus sur les droits d'inscription (75 € si inscription sans hôtel)
- du 1er au 15/03/17 : 270€ seront retenus sur les droits d'inscription (240 € si inscription sans hôtel)
- du 16 au 31/03/17 : 450 € seront retenus sur les droits d'inscription (405 € si inscription sans hôtel)
- A compter du 1er avril : aucun remboursement

2.13 *Ajournement*

Si, le 22 avril 2017, les mauvaises conditions météo devaient empêcher le déroulement du Trophée, la course pourra être reportée à l'une des dates suivantes : 23 avril ou 29, 30 avril et 1er mai.

2.14 *Annulation*

Si les mauvaises conditions météo devaient empêcher le bon déroulement de la course à la date prévue ou à l'une des dates d'ajournement prévues, la course sera annulée et **les droits d'inscription NE seront PAS remboursés.**

3 *COMPORTEMENT PENDANT LA COURSE*

3.1 *Départ*

En ligne, avant le lever du soleil.

Les athlètes devront se présenter au départ au moins une heure avant le signal de départ afin de se soumettre aux contrôles concernant leur équipement. Durant cette phase, le dispositif A.R.V.A. devra être allumé et porté à même le corps.

3.2 *Parcours et changement d'équipement*

A partir du départ de Breuil Cervinia jusqu'au Col du Théodule, les compétiteurs doivent avancer sans être attachés en cordée.

A partir du Col du Breithorn, les compétiteurs devront obligatoirement avancer en cordée jusqu'au Refuge Città di Mantova.

A partir du Col de Verra à la Cime du Castore jusqu'au Col du Felik et à partir du pied du Naso del Lyskamm jusqu'à la base de son versant oriental, les équipes devront obligatoirement utiliser les crampons, de même que dans tous les autres cas indiqués par la Direction de la Course. Avant l'arrivée à Gressoney-La -Trinité, un dernier rassemblement des membres de chaque équipe est prévu, chaque équipe devant être au complet au moment de franchir la ligne l'arrivée.

3.3 Contrôles

Les équipes devront obligatoirement avancer et se présenter au complet aux postes de contrôle. Les dossards devront toujours rester visibles.

A chaque poste de contrôle, l'équipe médicale présente procédera à un contrôle médical, suite auquel elle pourra interdire la poursuite de la course aux athlètes présentant des signes évidents et graves de fatigue ou autre.

Le temps maximum fixé pour atteindre le Col du Breithorn est de 3h00 (3h15 pour les équipes féminines et mixtes) à compter du départ. Les équipes hors-temps ne pourront pas continuer et devront obligatoirement rentrer à Breuil Cervinia.

Le temps maximum fixé pour atteindre le Refuge Quintino Sella est de 6h00 (6h15 pour les équipes féminines et mixtes) à compter du départ. Les équipes hors-temps devront abandonner la course au Refuge Q.Sella. De là, elles seront accompagnées jusqu'à la vallée par le service de secours.

Des contrôles portant sur le matériel individuel et d'équipe pourront être effectués à l'arrivée et chaque fois que la Direction de la Course le jugera opportun.

3.4 Abandons

En cas d'abandon forcé de la course, les équipes devront obligatoirement se rendre au poste de contrôle le plus proche et en informer les responsables : elles seront alors confiées au Service de Secours.

Si 1 ou 2 membres de l'équipe sont contraints d'abandonner la course, il sera strictement interdit aux autres de poursuivre la course, même hors-classement.

3.5 Accidents

En cas d'accident, prévenir le poste de contrôle le plus proche ou bien le poste de Secours situé sur le parcours.

3.6 Réclamations

Elles devront parvenir au Comité Organisateur dans les 15 minutes qui suivront l'arrivée de l'équipe, être dûment motivées par écrit et accompagnées de la somme de 50,00 €. Les décisions du Jury seront sans appel.

3.7 Pénalités et disqualifications

La perte des crampons, l'utilisation non conforme de la corde et tout autre comportement pouvant compromettre la sécurité de la cordée ou des autres concurrents pendant la course entraînent la disqualification immédiate de l'équipe.

Abandon d'ordures le long du parcours : 3 minutes

Le règlement international ISMF s'appliquera à tous les cas non prévus par le présent règlement.

3.8 Ravitaillement et assistance externe

Il est strictement interdit d'offrir aux compétiteurs une quelconque assistance externe. Les ravitaillements externes sont autorisés dans les zones délimitées pour les contrôles officiels.

3.9 Dopage

Il est strictement interdit. Les procédures de contrôle et les sanctions suivent les indications du CIO et de la WADA. La liste officielle des substances interdites est celle de la WADA.